

Vaucluse Les fusillés pour l'exemple de la Première Guerre, toujours pas réhabilités Patrice Palau

L'Assemblée nationale a dit oui, le Sénat a dit non. Les poilus de la guerre de 14 fusillés pour l'exemple, dont sept Vauclusiens, ne sont donc pas réhabilités. Pour La Libre Pensée, « c'est déplorable ».



Archives photo Le DL/Norbert Falco

L'espoir était grand pour les familles de fusillés pour l'exemple d'obtenir enfin la réhabilitation de leurs ancêtres tombés sous les balles françaises lors de la Première Guerre mondiale. Après un simulacre de procès, 639 poilus avaient été abattus pour rien ou pas grand-chose le plus souvent. Pour avoir craqué et fui les tranchées, pour s'être déçassés dans la Marne sans autorisation, pour s'être égarés entre les lignes de front, pour avoir refusé d'obéir aveuglément à des ordres d'offensives suicidaires, pour ne pas avoir pu démontrer que leurs blessures n'étaient pas volontaires... Sept de ces fusillés pour l'exemple étaient de jeunes troufions vauclusiens âgés de 20 à 37 ans. À Avignon, Orange, Mornas, Robion, Saint-Christol ou encore La Bastide-des-Jourdans, leurs familles ont longtemps été montrées du doigt.

Le 13 février 2022, cet espoir de réhabilitation reposait sur l'Assemblée nationale. Le député Bastien Lachaud (LFI), rapporteur de la Commission de la Défense nationale, a défendu une proposition de loi visant la « réhabilitation générale et collective, civique et morale » de ces 639 fusillés. Pour définitivement tourner la page de ce qu'il appelle « un déni de justice ». Et si cette proposition de loi a été adoptée par les parlementaires du palais Bourbon, leurs collègues du palais du Luxembourg lui ont tordu le cou. Le 2 février 2023, les sénateurs se sont en effet prononcés contre son adoption.

Pas de réhabilitation collective

Dans les pas de Patricia Mirallès, la secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la mémoire et par ailleurs conseillère municipale de Montpellier, ils ont considéré comme injuste et donc impossible une réhabilitation collective. Un sénateur a même dit que « réhabiliter collectivement c'est prendre le risque de mettre sous un seul et même drapeau déserteurs, innocents, traîtres et mutilés volontaires ». Pour retrouver leur honneur, les 639 fusillés pour l'exemple devront donc attendre un hypothétique réexamen parlementaire de leur cas.

Dans le Vaucluse, c'est à la Fédération départementale des Libres Penseurs qu'on doit l'exhumation de cette page peu glorieuse de la guerre de 14. En décembre 2021, elle avait d'ailleurs écrit aux cinq députés du Vaucluse pour les inviter à « faire œuvre de justice en votant la réhabilitation des 639 fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre. » Alors aujourd'hui Jacques Fassié, le secrétaire de la Libre Pensée du Vaucluse, l'a mauvaise : « Mon sentiment c'est le dégoût car le Sénat a agi sur injonction du gouvernement. Et ça fait plus de 100 ans et les arguments sont pitoyables, du style on ne refait pas l'histoire. C'est déplorable de la part de gens qui donnent des leçons de morale au monde entier. » Mais pour autant Jacques Fassié assure que la Libre Pensée ne va pas « renoncer » à se battre pour obtenir cette réhabilitation. Elle prévoit d'autres actions.